

République Française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE MIRABEAU

Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du mardi 10 février 2026

Le dix février deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents : Hugo DECROIX, Noël BARATHON, Albert NALIN, Christian FLAMARION, Jérémy CHIAPELLO, Karine DEBRAY, André MEYER, Alain FASSINO, Jérôme MARTINEZ, Marie-Françoise DOMENGE

Absents : Chantal BRUNI, Alexis DANAUS, Cécile DUBAR

Absents excusés :

Représentés :

D_005_2026

Objet : Adhésion à l'avenant n°2 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026

Lors de l'Assemblée départementale du 22 mars 2024, les Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2024-2026 ont été votés précisant les opérations retenues. Ces derniers ont été signés par l'ensemble des maires et présidents concernés le 17 septembre 2024.

Conformément à l'article 3.6, le contrat prévoit une clause de revoyure annuelle afin d'ajuster leur contenu. Le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence a validé lors de la session du 5 décembre 2025 l'avenant n°2 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026.

M. le Maire présente l'avenant n°2.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- d'adhérer à l'avenant n°2 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026 de Provence Alpes Agglomération
- d'autoriser le Maire à signer ledit avenant n°2.

par vote :

pour :10

contre :0

Abstention :0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

